

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 13 octobre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/09/2015

L'an deux mille quinze et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 25

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 2

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Représentés : Isabelle GIL par Marie-Aline EDO, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

Présents non votants : Robert SOUQUE

Excusés : Michaël ANDERS, Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gilbert LEPETITCORPS, Luc SALLES

Absents:

Objet: Animation du GAL Leader 2015/2016

Suite à l'appel à projets LEADER lancé par la Région en décembre 2014, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu, le 27 juillet 2015, pour gérer une enveloppe de 1 650 000 € de FEADER qui pourra être complétée de 655 409 € en 2018 si le GAL respecte les critères spécifiques déterminés par la région.

Le Syndicat Mixte est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale qui gère les fonds européens LEADER.

Dans ce cadre, le Pays bénéficie de crédits d'assistance technique pour assurer le travail d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation des opérations LEADER.

Le coût de fonctionnement du GAL pour la période du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2016 a été évalué à 142 785,51 €.

Cette opération comprend les frais suivants : salaires des deux animatrices/gestionnaires et de la coordonnatrice du GAL, de structure, de formation, de déplacements et de cotisation à l'association Leader France.

Le budget du GAL pour cette période de 17 mois s'élève à 142 785,51 € TTC, pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- Union Européenne sur les crédits LEADER	79 687,50 €
- Région Languedoc-Roussillon	16 540,91 €
- Conseil Départemental de l'Hérault sur les Contreparties Leader	18 000,00 €

(cofinancement dont l'aide est forfaitaire)

Le solde de 28 557,10 € représentant l'autofinancement du Pays.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le plan de financement proposé,
- de l'autoriser, le cas échéant, à signer les conventions financières correspondantes.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le plan de financement proposé, et autorise le Président à signer les conventions financières correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 13 octobre 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2015 034-253403554-20151013-2015_13_10_08-DE